

Une convention sur le dialogue social entre DRFiP 31 et Syndicats **Une signature pour pérenniser les acquis et défendre les personnels !**

Comme nous vous l'avions évoqué à l'AG annuelle du syndicat, et par message, une négociation locale a eu lieu à la DRFiP 31 entre la Direction et les OS. Cette négociation a eu pour objet d'apporter des compléments locaux au règlement intérieur des instances mais également d'acter des pratiques locales gagnées afin de poursuivre le travail syndical de défense des personnels après la suppression des CAP L.

Pour faire brièvement un historique:

- fin 2023, le Règlement Intérieur des nouvelles instances (CSAL et FS) a été imposé par l'administration, comme dans tous les départements. Néanmoins, le Directeur régional s'était prêté à la demande des syndicats en exprimant son avis sur les diverses propositions complémentaires ou de modifications proposées par les syndicats. Un camarade de la CGT avait dès lors proposé de prolonger les "accords locaux" de complément au RI avec une circulaire locale.
- Début 2024, *Solidaires Finances Publiques* a interpellé le Directeur en CSAL pour savoir quand cet engagement serait tenu. Celui-ci nous a alors proposé, avec l'aval de la DG, d'ouvrir une négociation locale sur le sujet de complément au RI mais aussi d'acter les pratiques locales suites à la disparition des CAP Locales.

L'intersyndicale des 4 OS représentatives (*Solidaires Finances Publiques*, CGT, FO et alliance CFDT-CFTC) a décidé de participer à cette négociation et nous avons fourni une contribution préalable commune qui disait dans son introduction : " *C'est pourquoi nous sommes d'accord pour discuter des modalités et les inscrire dans une convention de fonctionnement élaborée collectivement (...) avec l'objectif d'élaborer un document contractuel entre la direction régionale et les OS, tant en complément du règlement intérieur (RI) des instances que sur des pratiques locales existantes.*"

Nous avons fait évoluer une proposition plus que légère faite par la Direction en mai, afin de caractériser clairement ces fameuses réunions locales, puisque c'était notre objectif stratégique : " *La Direction s'engage à organiser des réunions multilatérales s'inscrivant dans le cadre de la mission syndicale de défense des intérêts collectifs et individuels des agents.* "

Concernant les compléments au RI, les éléments présents dans la charte sont des reprises des demandes exprimées dans le document intersyndical local. Ces sujets doivent être abordés

par ailleurs nationalement dans les prochaines semaines dans le cadre de la circulaire d'accompagnement des RI.

La convention a été signée hier (par la Direction et coté OS, *Solidaires Finances Publiques*, FO et l'alliance CFDT-CFTC) qui précise des compléments au RI et surtout pour nous inscrit solennellement les acquis locaux que nous avons depuis la fin des CAP L : réunion préalable systématique avant élaboration des mouvements définitifs (avec projets et évocation des dossiers); réunion préalable systématique avant l'élaboration des décisions de l'administration sur les Listes d'aptitudes (avec évocation des dossiers); réunions sur RPS (Risques Psycho Sociaux) et situations individuelles ou des services ;...

Notre objectif de signer un tel texte était :

- de pérenniser solennellement les acquis gagnés localement dans la durée, quels que soient les Directeurs/Directrices en place. C'est un point d'appui fort.
- de relayer les pratiques validées dans cette convention vers les autres départements pour faire "boule de neige" et interpeller là où de telles réunions n'existent pas pour la défense des personnels.

Cette signature n'enlève rien à nos critiques tant nationales que locales sur les difficultés d'un véritable dialogue social.

Néanmoins, nous avons pris nos responsabilités pour acter des avancées locales qui seront utiles dans la durée pour défendre les droits des personnels de la DRFiP 31.

Précision complémentaire : Il n'est pas dans nos pratiques de commenter ou critiquer les positions des autres syndicats. Nous respectons totalement les analyses et mandats de chacun. L'unité syndicale est pour nous une nécessité absolue et nous faisons des propositions régulières pour la faire vivre.

Nous venons de découvrir le récent tract de l'organisation non signataire de la convention locale. Nous ne le commenterons pas.

Par contre une phrase nous a stupéfaits : « *une convention en carton-pâte, louchant vers une « charte du travail » locale tendant à associer les sections syndicales et la direction locale* ».

Concernant la première partie de la phrase nous rappelons le document commun signé par toutes les organisations syndicales départementales : " *C'est pourquoi nous sommes d'accord pour discuter des modalités et les inscrire dans une convention de fonctionnement élaborée collectivement.* »

La deuxième partie de la phrase est par contre particulièrement scandaleuse quand la référence « *à une charte du travail* » est une référence claire à des processus liés au gouvernement Pétainiste pendant la collaboration. Une telle référence est particulièrement infamante et irrespectueuse, tout particulièrement dans cette période où notre organisation, comme d'autres, s'est pleinement engagée face aux dangers de l'extrême droite.